



## Le Mot du Maire

Chers Chéméraudais(e)



Nous quittons l'année 2020 qui nous aura marqués à bien des égards ! En effet, nombreux d'entre nous se sont sentis isolés, incertains face à l'avenir, désemparés, ...tout ceci favorisé par un contexte sanitaire grandement anxiogène. Pour ma part je n'ai guère été épargnée, car je déplore encore la perte d'un être cher, Claude LAMBERT, arraché à ses proches bien trop tôt, bien trop vite !

Malgré tous ces bouleversements, l'ensemble de l'équipe municipale a œuvré au quotidien pour être présente à vos côtés, améliorer notre cadre de vie et ce, toujours avec pour objectif de réaliser la tâche que nous nous sommes assignée tout au long de notre mandat d'élus, à savoir, veiller à l'assurance, au maintien du «bien vivre ensemble à Marigny- Chémereau». Ainsi avons-nous cette année, réaménagé certains chemins communaux, amélioré la qualité de l'éclairage au niveau des abris bus du Fouilloux, la Chemelière et du lotissement de la Chebannetière. Nous avons poursuivi les travaux d'aménagement du bourg avec la mise en place d'un trottoir en béton désactivé entre la Mairie et le lotissement. Nous avons également remplacé sur l'ensemble de la commune les panneaux de signalisation non conformes et réalisé des travaux de voirie dans le village de GIEZ.

Nous avons voulu rester à votre écoute tout en étant distancés physiquement. C'est dans cette optique que nous avons souhaité maintenir, mais sous une forme adaptée au contexte, le repas des aînés et le Noël des enfants de la commune. Nous avons donc sollicité et soutenu notre commerce local (le restaurant de la Maréchalerie d'Alex) qui a su titiller avec brio les papilles gustatives de nos aînés. De même, les enfants de la commune (de la toute petite section jusqu'au CM2) ont reçu un présent du père Noël dans leur boîte aux lettres, sous la forme de chèques cadeaux Kadéos, d'une valeur de 15 euros par enfant.

Nous voici désormais à l'orée de l'année 2021, nous poursuivrons nos travaux d'amélioration de la voirie communale au sein du village de la Moinerie. Nous prévoyons la réfection des bâtiments et salle de la Mairie.

La commune de Marigny-Chémereau sera dotée d'un site internet au cours du premier semestre. Nous travaillons actuellement sur les prévisions de développement urbain de la commune dans le cadre du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) en cours d'élaboration.

Enfin, je tiens à remercier le personnel de Mairie et toute l'équipe municipale pour leur soutien et leur implication quotidienne.

Je vous souhaite à tous une belle année 2021 remplie de joie et de santé ainsi qu'à vos proches. Que cette année qui s'ouvre à nous soit plus sereine que celle qui l'a précédée et nous permette de retrouver nos moments de convivialité!

Bien à vous!  
Rita NORESKAL

Dans ce bulletin N°33 :

Le mot du maire.....	1
Votre équipe municipale.....	2
Etat Civil.....	3
Infos utiles .....	4
Les déchèteries.....	5
Tarifs communaux .....	7
Pluviométrie.....	8
La communauté de communes.....	9
Le PLUi.....	10
Nos associations .....	11
Hommage à Claude.....	16
Histoire de notre commune.....	17
Sécurité routière .....	20
Informations diverses .....	21
Formalités administratives .....	22
Recensement.....	25
Présence Verte Services .....	26
L'envol .....	27
L'ADMR .....	28
Les assistantes maternelles .....	29
Adrigall—Framboisine .....	29
Les évènements de l'année.....	31
Revue de presse .....	33
Espace détente .....	37
Demande de badge - Déchèterie .....	38
Notes.....	39



**Rita NORESKAL**  
Maire



**Laurent PROUST**  
1er Adjoint



**Alain THOREAU**  
2ème Adjoint



**Orlando PASQUIER**  
3ème Adjoint



**Véronique LURTON**  
Conseillère



**Frédéric BERTIN**  
Conseiller



**Sylvie NADEAU**  
Conseillère



**Nadia GIRARDIN**  
Conseillère



**Haude JOHANNY**  
Conseillère



**Christelle BELIS**  
Conseillère



**Marie-Claude BRUNET**  
Conseillère



**Françoise BORDERIE**  
Conseillère



**Tony CAPILLON**  
Conseiller



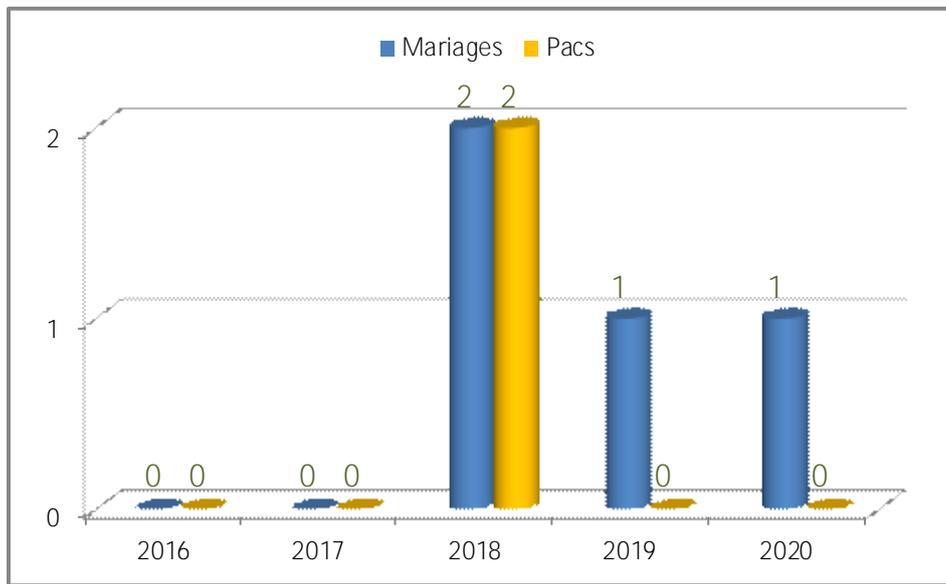
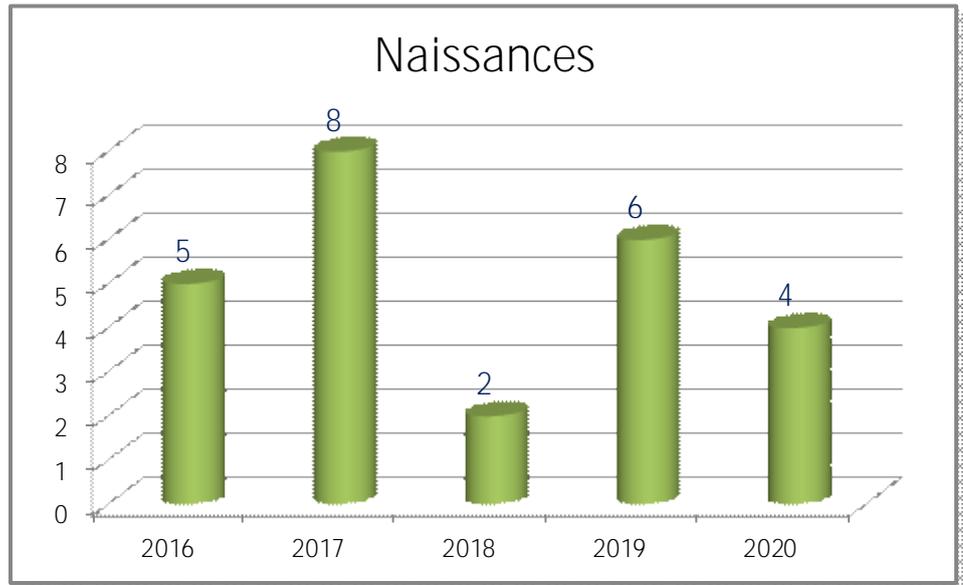
**Jean-Paul DORLAC**  
Conseiller



**Frédéric BOISSINOT**  
Conseiller



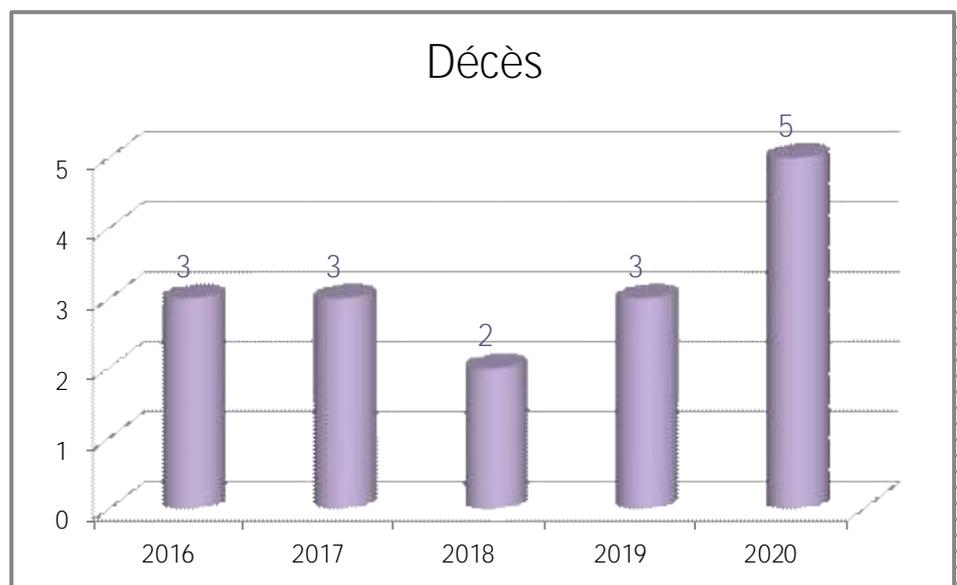
Bienvenue à nos bambins et félicitations aux heureux parents.



Tous nos vœux de bonheur aux nouvelles unions.



Nos sincères pensées à ceux qui nous ont quitté cette année.





## Horaires d'ouverture au public de la Mairie



En raison de la crise sanitaire COVID 19 et selon les préconisations de la préfecture, les horaires d'ouverture de la Mairie au public ont été modifiées.

L'accueil en présentiel se fait les jours suivants:

Le lundi et le Mercredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h

Les autres jours, à savoir le Mardi, Jeudi et Vendredi, l'accueil se fait à distance :

soit par tél au 05.49.43.41.90 ou au 07.85.41.26.73

soit par mail sur [contact@marigny-chemereau.fr](mailto:contact@marigny-chemereau.fr)

## Les permanences

Mme Rita NORESKAL, Maire

Sur Rendez-vous (06.06.75.83.09)

M. Laurent PROUST, 1ère Adjoint

Le Mercredi après-midi sur rendez-vous

M. Alain THOREAU, 2ème Adjoint

Le Mardi matin de 09h00 à 12h00

M. Orlando PASQUIER, 3ème Adjoint

Le Vendredi après-midi de 14h00 à 17h00

## Le personnel communal

### Service administratif

Secrétaire

Fatimazohra BARKATOU



### Service Technique

Emmanuel GENTILLEAU

Bernard BARRUSSEAU  
(Absent sur la photo)



Les agents de la commune sont à votre service, la courtoisie ne peut que les rendre plus efficaces...

### Nos coordonnées

Mairie de MARIGNY-CHEMEREAU

3, rue du parc

86370 Marigny-Chémereau

Tel : 05 49 43 41 90

Courriel : [contact@marigny-chemereau.fr](mailto:contact@marigny-chemereau.fr)

Depuis le 1er janvier 2015, un badge d'accès est nécessaire pour entrer sur les sites des déchèteries. Pour obtenir ce badge gratuit, veuillez remplir le formulaire disponible à la fin de ce bulletin, ou sur le site de la communauté des communes <https://www.valleesduclain.fr/environnement/#les-decheteries>

## LES HORAIRES des déchèteries communautaires à proximité

	VIVONNE 05 49 36 08 29	MARNAY 05 49 59 00 41	ITEUIL 05 49 37 12 74
Lundi	9h–12h	–	9h–12h et 14h–17h
Mardi	14h–17h	–	–
Mercredi	9h–12h et 14h–17h	–	14h–17h
Jeudi	–	–	–
Vendredi	14h–17h	–	14h–17h
Samedi	9h–12h et 14h–17h	9h–12h et 14h–17h	9h–12h et 14h–17h

Du 1er octobre au 31 mars

L'horaire de fermeture de l'après-midi est à 17 heures

Du 1er avril au 30 septembre

L'horaire de fermeture de l'après-midi est à 18 heures

## LA COLLECTE

La collecte des ordures ménagères et des sacs jaunes de tri sélectif est effectuée le mardi. Pensez à sortir vos déchets ménagers la veille au soir.

Les sacs jaunes pour le tri sélectif sont à disposition en mairie.



Quelques points de règlement concernant la collecte des ordures ménagères :

- Seuls les conteneurs individuels mis à disposition par la Communauté de Communes seront collectés. Celle-ci assure leur réparation.
- Les ordures ménagères doivent être mises en sacs puis déposées dans le conteneur individuel. Les déchets en vrac ne seront pas collectés.
- Les conteneurs individuels doivent être présentés, en bordure de trottoir, les poignées vers la chaussée, de façon à montrer clairement qu'ils doivent être collectés.
- Seuls les sacs jaunes fournis par la Communauté de Communes seront collectés. Ils sont destinés à accueillir exclusivement des emballages recyclables. Ils sont à votre disposition à la mairie de Marigny-Chémereau.
- Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les conteneurs individuels et les sacs jaunes doivent être sortis uniquement la veille des jours de collecte. Les conteneurs, une fois collectés, doivent être remisés sur le domaine privé.
- Les objets trop encombrants doivent être déposés en déchèterie et non pas à côté des conteneurs.



Un point de collecte de vêtements est à votre disposition sur le parking de la Mairie.

## LES POINTS DE RAMASSAGE



Dans chaque village, des conteneurs collectifs sont à votre disposition. Merci de respecter le tri et ne pas déposer d'encombrants près de ces conteneurs. Ceux-ci doivent être déposés en déchèterie.

# Le tri à la maison



## SAC OU BAC JAUNE\*



emballages bien vidés (inutile de les laver)  
et sans les imbriquer



### EMBALLAGES EN CARTON



Boîtes, suremballages, tubes en carton



Briques alimentaires

### EMBALLAGES EN PLASTIQUE



Bouteilles



Flacons



Pots, barquettes, films

### EMBALLAGES EN MÉTAL



Boîtes de conserves, canettes



Bidons, aérosols vides

\*selon votre commune de résidence, 1

# Le tri à la maison



## BIO DÉCHETS PETITS VÉGÉTAUX

Restes de repas, épluchures, marc de café, sachets de thé, coquilles d'œufs, fanes de légumes, fleurs, brindilles, feuillages, essuie-main, mouchoirs en papier...



## COMPOSTEUR



## ORDURES MÉNAGÈRES

Déchets non recyclables, non compostables : couches, déchets d'hygiène, papiers gras, éponges...



## BAC NOIR



dans un sac bien fermé



## Tarifs des salles communales

Année 2021	Petite salle de la Mairie	Grande salle de la Mairie	Salle du Parc
Habitant commune	150 €	190 €	300 €
Habitant hors commune	150 €	190 €	390 €
Associations communales	70 €	80 €	210 €
Associations hors commune	150 €	190 €	390 €
Prolongation lendemain pour les habitants de la commune	80 €	90 €	100 €
Prolongation lendemain pour les habitants hors commune	80 €	90 €	170 €
Caution salle et rangement	400 €	400 €	600 €
Forfait ménage	40 €	50 €	90 €
Forfait vaisselle	20 €	20 €	Pas de vaisselle

1 location annuelle gratuite de chaque salle pour les associations communales.

## Tarifs du cimetière

Caveaux, tombes	Tarifs 2021
Concession trentenaire	130 €
Concession cinquantenaire	180 €
Concession perpétuelle	1000 €

Tombes (1m x 0.50 m), incinération	Tarifs 2021
Concession trentenaire	95 €
Concession cinquantenaire	125 €
Concession perpétuelle	1000 €

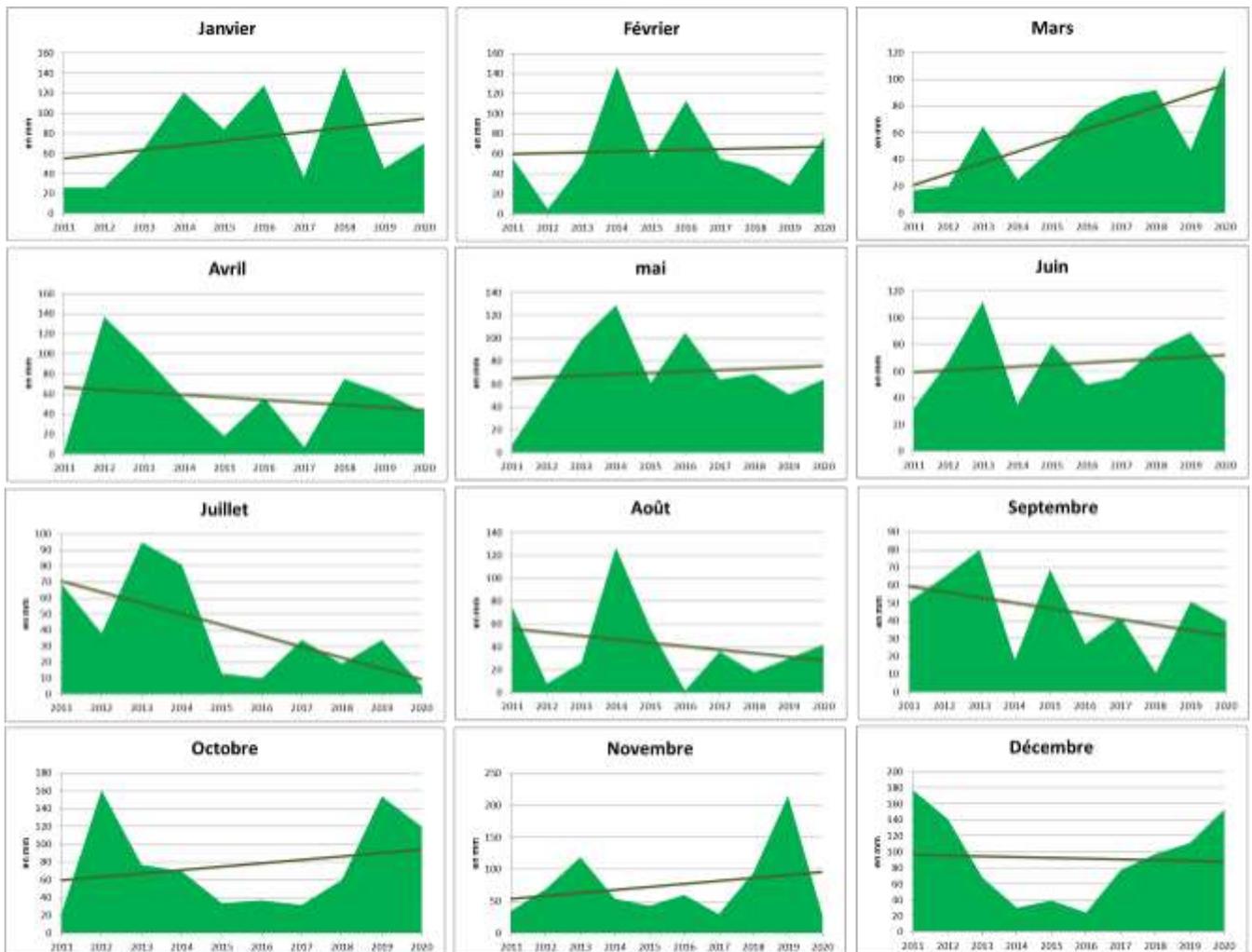
Columbarium (+ frais d'ouverture)	Tarifs 2020
10 ans	270 €
20 ans	430 €
30 ans	580 €
40 ans	740 €



	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Janvier	26	26	65	121	84	128	36	146	45	70
Février	55	5	50	147	56	113	55	47	29	77
Mars	17	20	65	25	48	74	87	92	47	110
Avril	4	137	98	55	18	56	7	75	61	42
mai	7	53	99	129	61	105	64	69	51	64
Juin	32	67	112	35	80	50	55	77	89	57
Juillet	69	38	95	81	13	10	34	19	34	5
Août	75	8	26	127	56	2	36	18	30	42
Septembre	51	65	80	18	69	27	42	11	51	40
Octobre	23	161	77	70	34	37	32	60	154	120
Novembre	35	69	119	54	43	60	30	95	215	27
Décembre	177	141	68	30	39	24	77	97	111	153
<b>En mm</b>	<b>571</b>	<b>790</b>	<b>954</b>	<b>892</b>	<b>601</b>	<b>686</b>	<b>555</b>	<b>806</b>	<b>917</b>	<b>807</b>



Pluviométrie par mois depuis les 10 dernières années, avec la tendance sur la décennie





Petit rappel sur notre communauté de communes des vallées du clain :

La communauté de communes des vallées du clain est composée de 16 communes, étendues sur un territoire de 373,5 km<sup>2</sup>, parmi lesquelles :

Nouaillé-Maupertuis, Château-Larcher, Dienné, Les Roches-Prémarie-Andillé, Marnay, Marçay, Smarves, La Ville-dieu-du-Clain, Nieuil-l'Espoir, Aslonnes, Fleuré, Gizay, Iteuil, Vernon, Vivonne et Marigny-Chémereau.

Celle-ci est administrée par un conseil communautaire composé de 41 délégués émanant des différentes communes (1 président, 10 vice-présidents et 30 conseillers communautaires). C'est l'organe délibérant dont la compétence est de prendre des décisions sous la forme de délibérations.

Le Conseil Communautaire se réunit tous les 3èmes mardis de chaque mois. Ces réunions sont publiques et ouvertes à tous. Vous pouvez consulter les compte-rendus des différents Conseils communautaires en un clic sur le site de la communauté de communes des vallées du clain, [www.valleesduclain.fr](http://www.valleesduclain.fr).

Le bureau communautaire est composé de 19 membres parmi lesquels, les vice-présidents de la communauté de communes et les Maires. Son rôle est d'assurer la gestion courante et de définir les grandes orientations de la collectivité.

Le conseil communautaire a mis en place 10 Commissions thématiques au sein desquelles différents projets ou actions sont soumis à la réflexion de ses membres :

- CLECT (commission locale des charges transférées)
- Développement économique et tourisme
- Petite enfance-enfance-jeunesse
- Transition écologique
- Voirie-eau et assainissement-GEMAPI
- Culture et communication
- Sports et loisirs
- Cohésion sociale et solidarité
- Ressources humaines
- Numérique

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES VALLÉES DU CLAIN  
25 route de Nieuil  
86 340 La Ville-dieu-du-Clain  
Tél : 05 49 89 02 89  
Fax : 05 49 56 35 17

## LE BUREAU

LE PRÉSIDENT	LES VICE-PRÉSIDENTS					 Toutes nos pensées... Claude LAMBERT était maire de Marigny-Chémereau depuis 2014 et élu communautaire depuis 2006, il était vice-président de la commission Voirie-bâtiment depuis la création de la Communauté de communes des Vallées du Clain en 2014. Très investi dans son rôle d' élu municipal et communautaire, nous garderons de lui sa mobilisation pour les Vallées du Clain, son franc-parler et son sens de l'humour.	
 <b>Gilbert FAUJANEAU</b> Conseiller Départemental Maire de Nouaillé-l'Espoir	 <b>Francis GARGOUIL</b> 1 <sup>er</sup> Vice-président Maire de Château-Larcher	 <b>Jacky QUINTARD</b> 2 <sup>e</sup> Vice-président Adjoint à Dienné	 <b>Françoise ARCALET</b> 3 <sup>e</sup> Vice-présidente Maire de Clain	 <b>Romy MARCHADIER</b> 4 <sup>e</sup> Vice-président Maire de Roches-Prémarie-Andillé	 <b>Sondra GIRARD</b> 5 <sup>e</sup> Vice-présidente Maire de Marnay		
	 <b>Christian CHARLAIN</b> 6 <sup>e</sup> Vice-président Maire de Marçay	 <b>Florence TUCHOLESKI</b> 7 <sup>e</sup> Vice-présidente Adjointe au maire de Fleuré	 <b>Bernard DUCHATEAU</b> 8 <sup>e</sup> Vice-président Maire de la Ville-dieu-du-Clain	 <b>Roland BOUCHET</b> 9 <sup>e</sup> Vice-président Maire d'Aslonnes	 <b>Patrick RICHON</b> 10 <sup>e</sup> Vice-président Adjoint au maire de Nouaillé-Maupertuis		
LES MAIRES							
 <b>Philippe BARRAULT</b> Maire de Smarves	 <b>Rose-Marie BERTAUD</b> Conseillère Départementale Maire de Vivonne	 <b>Michel BUGNET</b> Maire de Nouaillé-Maupertuis	 <b>Jean-Yves GRASSIEN</b> Maire de Gizay	 <b>Bertrand HERAULT</b> Maire de Roman	 <b>Carine BABES</b> Maire de Dienné	 <b>Rita NORESKAL</b> Maire de Marigny-Chémereau	 <b>Vivian PERROCHES</b> Maire de Fleuré

Eléments issus du site internet de la Communauté de Communes des Vallées du Clain

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est en cours d'élaboration.

## Qu'est ce qu'un PLUi ?

Le PLU intercommunal est un document stratégique qui traduit l'expression du projet politique du développement du territoire de la Communauté de communes. Il est également un outil réglementaire qui définit l'usage des sols.

## Les organes d'élaboration du PLUi



## Que retrouve t-on dans un PLUi ?



## Calendrier du PLUi de la CCVC



L'A.C.C.A. (Association Communale de Chasse Agréée)

L'ACCA de Marigny Chémereau a tenu son assemblée générale le 19 juillet 2020, avec les réglementations sanitaires dues à la COVID-19.

Le bureau a été renouvelé entièrement.

Les comptes financiers ont été présentés par le trésorier Monsieur THOREAU Alain et ont été approuvés à l'unanimité par l'assemblée.

L'ACCA comprend à ce jour 38 adhérents, sociétaires et actionnaires pour la saison 2020/2021.

Aucune manifestation n'a eu lieu en 2020 en raison de la situation sanitaire actuelle.

Le bureau ainsi que les membres de l'ACCA, les sociétaires et actionnaires vous souhaitent leurs meilleurs vœux pour l'année 2021.

### **Manifestations 2021 :**

Aucune pour le moment, vu le contexte sanitaire



### **La Composition du bureau est la suivante :**

Le Président : M. Philippe CHIL

Vice-président : M. Robert BLUGEON

Le Trésorier : M. Alain THOREAU

Le Secrétaire : M. Jean-Géraud LILA

### **Membres du Conseil d'Administration :**

-M. Claude BARJULT

-M. Anthony BERTHOMET

-M. Jean-Marie LUSSON

-M. Bruno MAILLET

-M. Jérôme PROUST



Le club de l'amitié permet aux personnes retraitées de se rencontrer pour des activités conviviales.



Cette année 2020, le Club de l'Amitié a fait sa belote le 19 février 2020. Ensuite avec le confinement les autres dates concernant les belotes, repas, voyages ont été annulées.

Pour l'année 2021, vu le contexte, nous ne pouvons pas prévoir de dates. Si la situation s'améliore, nous vous tiendrons informés.

Pour l'année 2021, la carte sera gratuite pour les adhérents.

## **Bureau**

Présidente	Mme VIAULT Edith
Vice-présidente	Mme GENTILLEAU Paulette
Secrétaire	Mme. CHIL Eliane
Vice-secrétaire	Mme TEXEREAU Jacqueline
Trésorier	M. AYRAULT Joël
Vice-trésorier	M. DELINEAU Bernard

L'Espoir Marignien organise les manifestations festives dans la commune.

Pour tout renseignement contacter M BELLIN Didier tél **06 18 13 50 09**

A tous nos adhérents de l'espoir marignien, et aux personnes de la commune:

L'espoir marignien continuera à faire ses journées de manifestation dès que la situation sanitaire le permettra.

En 2020, avec la crise sanitaire Covid 19 nous n'avons pas pu réaliser de manifestations.

On espère vous voir pour l'année 2021.

### **DATES A RETENIR POUR 2021**

\* **1er week-end de Juillet, Samedi 3: Fête annuelle**

\* **Dimanche 3 Octobre : Fête du four**



Photo prise lors de la fête de Juillet 2018

## ASSOCIATION DE DÉFENSE ET DE SAUVEGARDE DES COMMUNES DE MARÇAY ET DE MARIGNY CHEREAU



L'Association de Défense et de Sauvegarde des communes de Marçay et de Marigny Chémereau œuvre depuis de nombreuses années (dès le début du projet de LGV sur nos communes) pour préserver notre environnement, les biens et le bien-être de nos concitoyens durement impactés par les travaux et les nuisances occasionnées par cet ouvrage ferroviaire.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter M. Jean-François Guillé [ifm.guille@wanadoo.fr](mailto:ifm.guille@wanadoo.fr)

A l'heure où nous publions ce bulletin, aucun article ne nous a été communiqué.



## VOTRE CLUB DE POKER A MARIGNY-CHEMEREAU

Le VPT86 est votre club de Poker présent sur Marigny-Chémereau.

Ce club de poker est le vôtre. Si vous n'avez pas encore osé, il est temps de venir et sauter le pas. Nous nous ferons un plaisir de vous faire découvrir ou redécouvrir le poker.

N'ayez aucune crainte ou préjugé, en tant qu'association les jeux d'argent y sont naturellement interdits. Le prix de la cotisation annuelle est de 35€ et celle-ci vous permet de participer à toutes les compétitions organisées au sein du club.

En 2021, il vous sera proposé:

- Le championnat du club: les 1er et 3ème vendredis de chaque mois.

- Un championnat HU : ( un contre un)

- De pouvoir participer aux manches CDC (clubs de poker)

- De pouvoir participer à des manches ONLINE (sur internet)

Vous hésitez encore? Vous voulez vous faire une idée de la bonne ambiance et de la convivialité qui règnent pendant nos soirées? Venez participer à l'une d'entre elles . **Si vous êtes résident de la commune de Marigny-Chémereau, pour votre première venue, c'est gratuit.** C'est un bon moyen de venir découvrir le poker et de vous faire une idée. Libre à vous de prendre ensuite une licence.

Pour de plus amples renseignements ou si vous voulez contacter le bureau du VPT86:

**Site :** [www.vivonnepokerteam.fr](http://www.vivonnepokerteam.fr)

**Mail :** [contact@vivonnepokerteam.fr](mailto:contact@vivonnepokerteam.fr)

**Tél :** 07 83 56 06 06

A.A.P.P.M.A. : Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques.



Le Conseil d'Administration a été élu en Novembre 2015 pour une durée de 5 ans. L'élection aurait dû se faire cette année mais vu les conditions sanitaires, elle est reportée d'un an. Le bureau reste identique.

Président : SAPIN Rémy ( 06 34 50 72 11 )

Président d'honneur : FROUIN Jean

Secrétaire : GRANIER Dominique

Trésorier : RIVAULT Patrick

MEMBRES : BUISSON Marc, CHARPENTIER Jean-Claude, DEBELLE Joël, DEJEAN Bernard, DELAVEAU Joël, DU-BOIS Jean-Louis, EVRARD Charles, GIRARDIN Michel, LUCAS Jacky, MICHAUD Daniel, PASQUIER Bernard.

L'A.A.P.P.M.A s'occupe des ruisseaux et rivières des communes de Vivonne, Château-Larcher, Marnay, Marçay, Marigny Chemereau, Aslonnes et une partie d'Iteuil. Plus de 6500 € sont consacrés à l'alevinage en truites, brochets, tanches, gardons ... Nous remercions tous les bénévoles en plus du bureau qui nous aident pour ces opérations.

L'année 2020 fut une année compliquée pour la pêche. En effet le confinement a eu lieu juste après l'ouverture, une heure et un kilomètre ont limité les moments de pêche. Toutes les truites ont été mises et un dernier Alevinage en truite fario a eu lieu en Octobre.

Nous avons aussi la gestion de l'étang de Château-Larcher. L'étang est fermé de fin Novembre au 2° week-end de Mars. Cette fermeture nous permet une meilleure gestion : un repeuplement en gardons, tanches... La pêche est ouverte à tous les pêcheurs possédant la carte départementale. Malgré les herbes, de beaux poissons ont été pris.

Les parcours truites sont installés à Vivonne sur le parcours canoë Kayack et à Marnay de chaque côté du pont. Nous mettons des truites arc-en-ciel tous les quinze jours à partir de l'ouverture pendant 6 semaines. Nous mettons des truites sur toutes les autres rivières pour l'ouverture et plus tard. Cette année, les mises à l'eau ont eu lieu plus tard : crise sanitaire oblige.

La frayère à brochets de DANLOT n'a pas donné satisfaction : La centaine de brochetons de 12 à 20 cm ont été remis dans les rivières.

Des travaux ont été réalisés sur Le Palais sur la route de Marçay. La fédération et l'AAPPMA ont réalisé une restauration du lit de la rivière en vue de la reproduction de la truite fario. Cette partie sera mise en réserve naturelle.

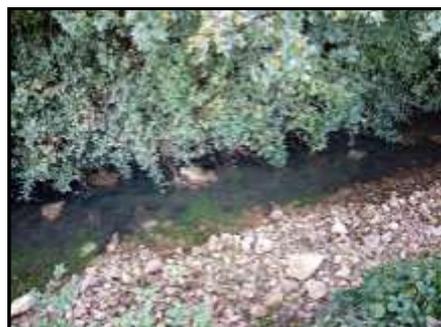
Des travaux aussi sur La Longève près de Giez commune de MARIGNY-CHEMEREAU dont une magnifique passe à poissons ... à voir !!

Les cartes de pêche :

- Un nouveau magasin de pêche à VIVONNE est présent près de Super U, vous pouvez y prendre votre carte « Dépann'elec » ainsi que chez Ets DESBOUCHAGES Près du camping, l'office du tourisme à Vivonne, l'auberge et Mairie de CHATEAU-LARCHER, le restaurant « Des 4 ponts » et Mairie de MARNAY.

Nous vous proposons de prendre connaissance du site de la fédération « peche86.fr » et de lire le guide donné avec la carte de pêche, les nouvelles réglementations, les parcours de pêche de la vienne et beaucoup d'autres informations figurent sur ce guide qui prendra place facilement dans votre casier pêche.

Ci-joint quelques photos de la future réserve de pêche route de Marçay sur le Palais.



# HOMMAGE À CLAUDE



Claude LAMBERT, maire de Marigny-Chémereau nous a quitté le 4 août 2020. Voici l'hommage rendu par son frère lors de ses obsèques. Merci à Roselyne, l'épouse de Claude de nous avoir permis de le publier.



« ... Quelques mots de ma part, de celle de Benoît et de celle de Roselyne pour rappeler qui était Claude l'ami, le neveu, le cousin, le tonton, le beau-frère, le frère, le père, le grand-père, le mari.

Bien sûr, la première image que chacun a ici c'est celle de ce formidable appétit ..... de vivre et de savoir.

On ne peut parler de toi, Claude, et de ta soif de savoir et de comprendre sans évoquer Pépé, Mémé Marie, Georges, Agathe qui t'ont transmis cette foi dans la construction d'un avenir meilleur et le courage et la ténacité pour y parvenir.

Pourtant, enfant, tu n'aimais pas beaucoup l'école. Tu t'arrêtes en seconde, tu passes deux concours, un à la SNCF, et l'autre pour être infirmier psychiatrique. Tu es reçu (respectivement deuxième et quatrième) et ce sera infirmier psy.

A partir de ce moment-là, tu décides de poursuivre tes études: équivalence du bac pour au final obtenir un master en sciences de l'éducation.

En même temps (formule à la mode que Claude ne renierait pas), tu as progressé dans ton métier: infirmier psy, école de cadres, cadre enseignant à l'institut de formation de soins infirmiers, surveillant, cadre infirmier supérieur. Toujours en même temps, président de l'ESAT ESSOR pendant plusieurs années, membre du conseil d'administration du centre d'hébergement et de réinsertion sociale AUDACIA. Pas mal!

On a parlé de ton engagement dans la vie de la commune, mais on pourrait en citer bien d'autres: ton engagement syndical, ton engagement à l'EHPAD, mais également ton engagement avec Roselyne auprès d'enfants du Secours Populaire où il ne s'agissait pas seulement de leur offrir des vacances paisibles et heureuses mais également essayer de stabiliser une éducation fragile.

Et tu faisais tout ça avec beaucoup d'expertise!

Tes temps libres étaient consacrés à la pêche, au jardin, au bricolage, et là aussi en amateur très averti.

Je n'oublie pas que tu aimais par-dessus tout réunir tes amis, ta famille pour des moments de convivialité dont chacun ici a le souvenir.

Alors quand on vient déjeuner ou dîner chez Claude et Roselyne où la chaleur de l'accueil est sans égale, on a face à soi un Claude expert intarissable que ce soit sur les théories du domaine éducatif, la pêche, la réfection des chemins ruraux, la soudure... bref, les sujets ne manquaient jamais. Tu aimais partager ... et pas seulement les bons plats.

Alors oui, ici, pour chacun d'entre nous les images qui nous reviennent c'est Claude jovial... Claude généreux ... Claude aidant ... Claude affectueux ... Claude aimant. »

Claude, il y a huit ans, ton cœur a failli lâcher mais tu es reparti de plus belle en vrai épicurien qui aimait par-dessus tout la vie au temps présent... et aujourd'hui Claude l'épicurien est parti. Tu es mort en homme heureux, et nous ... nous restons avec notre peine de cœur. »

Ci-dessous les associations pour lesquelles Claude s'était engagé:

**Audacia** est une association loi 1901 qui intervient en Poitou Charentes.

Son objectif est de venir en aide aux personnes traversant des difficultés en leur proposant un hébergement, et en les aidant à se réinsérer dans la société.

Elle comprend divers pôles d'intervention : le pôle personne isolée, le pôle famille / enfance, le pôle migrants, le pôle handicap, perte d'autonomie, le pôle personne âgée.

Les valeurs défendues sont la citoyenneté, la solidarité, le respect de la personne, et le respect de l'environnement.

Pour aider cette association, chacun peut faire un don à l'adresse suivante :

<https://www.audacia-asso.fr/fr/contenu/detail/28/faire-un-don>.

**Adéga**, "Etoile" en langue Mooré est une association qui vient en aide aux populations touchées par la pauvreté au Burkina Faso. Elle s'investit dans la scolarisation d'enfants, la lutte contre la malnutrition des enfants en bas âge, l'envoi de matériel médical. On peut aider cette association en y adhérant (<https://www.adeqa86.com/nous-soutenir/adh%C3%A9rer-%C3%A0-l-association/>), par des dons (<https://www.adeqa86.com/nous-soutenir/faire-un-don/>), ou en parrainant un enfant (<https://www.adeqa86.com/nous-soutenir/parrainer-un-enfant/>).

**L'ESAT Essor** est un établissement et service d'aide par le travail, il fait partie du pôle médico-social du Centre hospitalier Laborit de Poitiers.

Créé au début des années 70, l'Essor assure depuis l'origine l'accompagnement de personnes en situation de handicap psychique. L'ESAT Essor est implanté sur la commune de Mignaloux-Beauvoir depuis 2019.

L'établissement accueille 181 travailleurs handicapés dans une dizaine de **pôles d'activités**.

L'ESAT offre à des personnes en situation de handicap psychique la possibilité d'exercer une activité professionnelle dans des conditions de travail aménagées. Ces personnes bénéficient d'un soutien médico-social afin de favoriser leur épanouissement personnel et social.

L'établissement vise la plus grande autonomie possible des personnes accompagnées, tant sur le plan professionnel que sur le plan social, afin de favoriser leur insertion.

**L'accueil familial thérapeutique** permet à une personne souffrant de troubles mentaux d'être "nourrie, logée, blanchie" et accompagnée quotidiennement au domicile d'un accueillant familial agréé, salarié d'un établissement de santé mentale.



Un peu d'Histoire....

**Marigny Chémereau**, membre de la Communauté de Communes **Les Vallées du Clain**, avec 615 habitants. Située à l'ouest de **Vivonne**, ce petit village d'irréductibles gaulois a traversé les siècles. L'Histoire de notre « village » remonte à la nuit des temps; imaginons le bocage, ses marécages, ses forêts, ses animaux quelque peu bizarres ; de ceux qui peuplent **la Terre** il y a 183 millions d'années ! C'est en effet l'une des datations les plus anciennes que l'on retiendra ici, avec la découverte paléontologique faite lors de la construction de la LGV, de divers fossiles datant du **Toarcien** (-183MA) période du Jurassique mais aussi de crustacés fossiles et d'un pétri de vertèbres d'Ichtyosaure (proche ancêtre du dauphin). Puis avec les phases successives de l'évolution, les fouilles archéologiques permettront de dévoiler une structure habitable gauloise fortifiée vers la **Trincardièrre**, puis en bord de rivière plus bas, une villa romaine, elle-même desservie par un aqueduc (restes trouvés lors du chantier **VINCI**), ainsi que des vestiges féodaux et royaux. **Marigny Chémereau** n'apparaîtra vraiment sous ce nom que vers 1757, un peu avant la **Révolution**. **Mariniacus** aurait été l'une des souches primales du toponyme sous l'Antiquité, commune à tous les Marigny d'aujourd'hui ; c'est en 968 qu'un nom voit le jour **Marnéi**, période à laquelle remonterait notre église « **Saint Nazaire** » sous le règne du roi **Lothaire** (Carolingiens : 751-986). Chronologiquement les rois se succéderont sous les Capétiens (987-1328), puis les Valois (1328-1589) jusqu'à **Henri III** dernier roi de cette famille ou l'on associera le Seigneur des lieux **Aymeri de Barbezière**, seigneur de la **Roche Chémereault** ; *(les restes supposés du château reposeraient vraisemblablement sur la propriété de M.Mme Grémillon à la Roche)* ; dont le caveau se trouve dans l'église du bourg. (cf : historique d'**Aymeri de Barbezière**). L'Histoire continue son chemin, les grandes périodes se suivront, et nous retiendrons sur notre commune, des faits plus troublants car « récents » avec l'occupation allemande lors de la **Seconde Guerre Mondiale**, et ce 31 août 1944, lorsque l'avion du **Sergent Félix Laplace** fut abattu au dessus de la commune et tomba au lieu-dit de **la Moinerie**. La vie a continué son parcours depuis, jusqu'à aujourd'hui en ce début 2021, où il appartient à chacun(e) de créer notre propre **Histoire** afin de pérenniser celle de notre commune.





# l'église St Nazaire



Nazaire est né à Rome au I<sup>er</sup> siècle. Il prêche le christianisme. Nazaire parcourt l'Italie, puis va à Genève où une dame noble lui confie son fils. «Le petit Celse», qui, une fois baptisé, devient son disciple, et tous deux répandent la bonne parole à travers l'Empire.

À Lyon, le préfet des Gaules les emprisonne, avant de les chasser de la ville. Ils gagnent alors les pays rhénans, mais à Trèves, le gouverneur les dénonce à l'empereur Néron. Ce dernier, après avoir hésité à les livrer à des fauves récemment capturés, les fait embarquer sur un bateau, pour que l'équipage les précipite dans les flots. Heureusement, une tempête leur permet d'échapper à ce sort funeste. Après quoi, ils gagnent Gênes, puis Milan et enfin reviennent à Rome, où Nazaire a le plaisir de retrouver son père, converti à la foi chrétienne.

Toutefois, ils sont peu après reconduits à Milan, et décapités vers 52 après Jésus-Christ.

En 395, Saint Ambroise découvre leurs corps, toujours intacts, et fait transporter le corps de Nazaire dans l'église des Saints Apôtres à Milan.



L'église Saint Nazaire

## Première mention de l'église St Nazaire - 968

### Ça s'est passé en 968

- Saint Jacques de Compostelle est envahie par les Vikings qui pillent le Nord de l'Espagne
- Kazan, 75ème empereur du Japon naît.
- Emma de France, sœur d'Hugues Capet meurt.
- Lothaire1, né à la fin de 941 à Laon et mort le 2 mars 986 dans cette même ville, est roi des Francs de 954 à 986. Il est marié à Emma d'Italie, et est le père du futur roi Louis V, dit le Fainéant.

l'église Saint Nazaire a été construite au Moyen Age.

A cette époque, en Europe, on fortifie l'église Saint Martin de Tours, on consacre Notre Dame de Clermont Ferrand. On est en pleine période romane, dont on retrouve les traces sur le mur Nord de l'église Saint Nazaire (baie romane, modillons).

Les modillons sont des petites sculptures placées à l'extérieur de l'église sous la corniche à l'époque moyenâgeuse.

On en voit principalement sur le mur nord de l'église qui est le plus ancien.

### Des petits personnages, parfois grimaçants



### Des animaux



Un sanglier



Des loups ?



Émeri de Barbesières, seigneur de la Roche Chémernaut est enterré dans l'église St Nazaire.



Sur le tombeau est gravée son épitaphe :

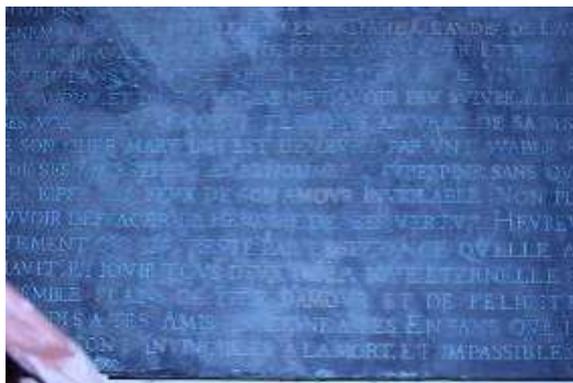
*Cy gist le corps de haut et puissant seigneur messire*

*Emeri de Barbesières, vivant chevalier des ordres du roy,*

*conseiller en ses conseils d'estat et privé, et grand mareschal des logis du corps de sa Majesté, sieur de La Roche Chémernaut, comte de Civray, baron d'Usson et Melle, qui décéda le cinquiesme jour de may mil six cens neuf.*

*Priez Dieu pour son ame.*

On trouve son éloge sur une plaque d'ardoise au-dessus du tombeau.



En 1609 :

- Henri IV est roi de France

- l'hiver est très rude pour les colons britanniques de Jamestown (fondée en 1607 aux USA) et 80 % d'entre eux meurent

- le parlement de Rouen enregistre l'Edit de Nantes qui donne la liberté de culte aux Protestants.

De 1803 à 1843, la paroisse est réunie à celle de Vivonne. L'église St Nazaire devient une grange. La cloche de l'église part à Vivonne.

En 1843, l'église est restaurée par Hippolyte Barbier, imprimeur de l'évêché et redevient un lieu de culte.

Bonaparte est premier consul, puis il est sacré empereur en 1804.

Il doit abdiquer en 1814 et Louis XVIII prend le pouvoir.

En 1815, Napoléon revient aux Tuileries, mais l'Angleterre, la Prusse et l'Autriche mènent la guerre contre la France et il doit abdiquer.

Louis XVIII, puis Charles X reviennent sur le trône jusqu'à la révolution de 1830. C'est la monarchie de juillet, avec Louis Philippe Ier qui est chassé du trône par la révolution de 1848..



A la fin du 19ème siècle, une nouvelle rénovation est conduite par messieurs Baugier et Prieur-Demarçay.

A peine est-elle terminée, qu'intervient la loi de séparation des églises et de l'État en 1906.

Toute la paroisse de Marigny, maire en tête protesta contre celle-ci.



Une dernière rénovation de l'église a eu lieu à la fin du 20ème siècle.



Le contenu de la loi

La loi de 1905 proclame en premier lieu la liberté de conscience : "La République assure la liberté de conscience". Elle a pour corollaire la liberté religieuse, la liberté d'exercice du culte et la non-discrimination entre les religions.

Elle pose en second lieu le principe de la séparation des Églises et de l'État : "La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte". Le budget des cultes est supprimé.

tous les édifices catholiques deviennent propriété publique

La prudence de chacun, c'est la sécurité pour tous.

Vitesse excessive et stationnement dangereux pour les piétons sont un souci quotidien. Pensez SECURITE et non PV ; une minute de plus le matin ou le soir pour protéger votre famille a certainement plus de valeur que tous les arguments de la répression.



LA SECURITE ROUTIERE C'EST NOTRE AFFAIRE !



### **Recensement de la population**

Dans le contexte d'épidémie de Covid-19 que nous connaissons et après une large concertation auprès notamment des associations d'élus et de la Commission nationale d'évaluation du recensement (CNERP), l'Insee a décidé, à titre exceptionnel, de reporter l'enquête annuelle de recensement 2021 à 2022. Les associations d'élus consultées ont unanimement soutenu ce report.

### **Economie d'Énergie**

Le Syndicat **ÉNERGIES VIENNE** et ses collectivités membres, dont votre commune fait partie, mettent à votre disposition la Plateforme Rénover Facile afin de répondre à vos questionnements concernant le confort et les économies d'énergie, de vous informer sur l'ensemble des aides disponibles tout en vous orientant vers les bons interlocuteurs.

Rénover Facile est un outil créé par **ODÉYS** réseau d'appui à la construction et à l'aménagement durables en Nouvelle-Aquitaine.

Ce projet est réalisé avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Lien pour accéder à la plate-forme : <http://marigny-chemereau.renoverfacile.fr>



### **Petit rappel réglementaire sur nos animaux de compagnie :**

Tout propriétaire d'animal est tenu de veiller au respect de son intégrité physique ainsi qu'à celui des personnes que l'animal peut côtoyer.

La divagation des animaux domestiques et des animaux sauvages apprivoisés est interdite (art L.219-11-1 du code rural). Est considéré comme divaguant tout chien hors de portée de voix de son maître, ou qui est éloignée de son propriétaire de plus de 100 mètres (en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau).

L'identification des chiens, chats et carnivores domestiques est obligatoire. Celle-ci s'effectue par le marquage de l'animal par tatouage ou par tout autre procédé agréé par arrêté du ministre chargé de l'agriculture et doit faire l'objet d'une inscription sur des fichiers répertoriés qui permettent d'identifier l'animal.





## PERMIS DE CONSTRUIRE OU PAS ?

**Il y a actuellement trois situations administratives pour les travaux que vous entreprenez dans votre habitation ou ses annexes.**

- 1/ Les travaux sans autorisation
- 2/ Les travaux avec déclaration préalable
- 3/ Les travaux avec permis de construire

Les documents nécessaires sont disponibles en mairie.

Le tableau ci-dessous décrit chaque situation possible

<u>Travaux</u>	<u>Aucune formalité</u>	<u>Déclaration préalable</u>	<u>Permis de construire</u>
Clôture et mur jusqu'à 2m	X		
Garage		Jusqu'à 20m <sup>2</sup>	Au-delà de 20m <sup>2</sup>
piscine	Jusqu'à 10m <sup>2</sup>	Entre 10 et 100m <sup>2</sup> et couverture jusqu'à 1.80m de haut	Plus de 100m <sup>2</sup> ou couverture supérieure à 1.80m de haut
Terrasse de plain pied	X		
Véranda	Moins de 5m <sup>2</sup>	Jusqu'à 20m <sup>2</sup>	Au-delà de 20m <sup>2</sup>
Abris de jardin	Moins de 2m <sup>2</sup>	Jusqu'à 20m <sup>2</sup>	Au-delà de 20m <sup>2</sup>
Extension	Moins de 5m <sup>2</sup>	Jusqu'à 20m <sup>2</sup>	Au-delà de 20m <sup>2</sup>
Aménagements intérieurs	Pas de modification de l'aspect extérieur, de la destination, ou de la surface < 5m <sup>2</sup>	Modification de l'aspect extérieur, de la destination, création de surface entre 5 et 20m <sup>2</sup>	
Aménagement des combles	Création d'une surface <	Jusqu'à 20m <sup>2</sup>	Au-delà de 20m <sup>2</sup>
Plan d'eau	<=100m <sup>2</sup> et moins de 2m de profondeur	> 100m <sup>2</sup> et <=2ha et moins de 2m de profondeur	> 2 ha ou profondeur > 2m => Etude d'impact
Création d'ouvertures		X	
Panneaux solaires		X	
Ravalement et Couverture		X	
Surélévation		De 5 à 20 m <sup>2</sup>	Au-delà de 20 m <sup>2</sup>

**ATTENTION : Les travaux qui ont une influence sur la valeur locative (constructions nouvelles, agrandissements, aménagement des combles, changement d'affectation) doivent être déclarés au FISC. Cette valeur locative sert en effet de base pour le calcul des taxes foncière et d'habitation .**

**UN DEFAT DE DECLARATION PEUT ENTRAÎNER UNE TAXATION ARBITRAIRE SANS LIEN AVEC LES SURFACES REELLES**



Pour faciliter vos démarches, retrouvez dans la liste votre interlocuteur selon vos besoins.

## **Carte Nationale d'Identité CNI:**

Nouvelle démarche Retrouvez toute la Réforme CNI sur [service-public.fr](http://service-public.fr)

## **Extrait ou copie d'acte de naissance :**

S'adresser à la mairie du lieu de naissance.  
Indiquer la date de naissance, nom et prénoms  
Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse  
Document gratuit.

## **Extrait ou copie d'acte de mariage :**

S'adresser à la mairie du lieu du mariage.  
Indiquer la date du mariage, les noms et prénoms des époux  
Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse  
Document gratuit.

## **Extrait ou copie d'acte de décès :**

S'adresser à la mairie du lieu du décès ou à la mairie du domicile du défunt.  
Date du décès, nom, prénoms du défunt  
Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse  
Document gratuit.

## **Formalités pour mariage :**

Se présenter à la mairie 4 semaines minimum avant la date prévue.  
Extrait de naissance de chacun des futurs époux délivrés en vue de mariage (datant de moins de 3 mois)  
Copies des cartes d'identité des futurs époux et des témoins  
Attestation de domicile  
Contrat de mariage s'il y a lieu  
*Pour les mineurs, consentement écrit des parents*

## **Reconnaissance antérieure à la naissance :**

Se présenter à la mairie au moins 1 mois avant l'accouchement avec les cartes d'identité des futurs parents.

## **Pour déclarer un décès :**

Se présenter à la mairie du lieu de décès dans les 24 h.  
Livret de famille et certificat médical constatant le décès

## **Liste électorale :**

Depuis le 1er janvier 2019, avec l'entrée en vigueur du Répertoire Électoral Unique, toute personne peut solliciter son inscription sur les listes électorales en mairie de domicile **TOUTE L'ANNEE** et, en vue d'un scrutin, **jusqu'au 6 ème vendredi précédant ce scrutin !**

- Pièces à fournir : -Titre d'identité et un justificatif de domicile

Pour plus de renseignements rendez-vous sur le site [Service-Public.fr](http://Service-Public.fr)

## **Recensement militaire (gratuit) : à la mairie du domicile**

S'adresser à la mairie de domicile dès ses 16 ans en présentant :  
le livret de famille des parents  
une pièce d'identité  
un justificatif de domicile  
Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

## **Carte grise et autres services :**

s'adresser à la préfecture



## Liste des mairies qui peuvent vous accueillir pour vos documents d'identité

### 1) Mairie de Buxerolles

12 rue de l'Hôtel de Ville  
86180 Buxerolles  
05 49 38 38 49

### 2) Mairie de Châtelleraut

78 boulevard Blossac  
86100 Châtelleraut  
05 49 20 20 20

### 3) Annexe Mairie de Châtelleraut Quartier de Châteauneuf

52 Grand Rue de Châteauneuf  
86100 Châtelleraut  
05 49 19 78 89

### 4) Mairie de Chauvigny

rue du Moulin Saint-Léger  
86300 Chauvigny  
05 49 45 99 10

### 5) Mairie de Civray

12 place du Général de Gaulle  
86400 Civray  
05 49 87 00 49

### 6) Mairie de Dangé-Saint-Romain

5 place de la Promenade  
86220 Dangé-Saint-Romain  
05 49 86 40 01

### 7) Mairie de Gençay

Place du Marché  
86160 Gençay  
05 49 59 31 36

### 8) Mairie de Lençloître

1 place du Général Pierre  
86140 Lençloître  
05 49 90 75 54

### 9) Mairie de L'Isle-Jourdain

4 avenue Jean Augry  
86150 L'Isle-Jourdain  
05 49 48 70 54

### 10) Mairie de Loudun

1 rue Gambetta  
86200 Loudun  
05 49 98 15 38

### 11) Mairie de Lusignan

Place du 8 mai 1945  
86600 Lusignan  
05 49 43 31 48

### 12) Mairie de Montmorillon

15 rue du Four  
86500 Montmorillon  
05 49 91 13 99

### 13) Mairie de Pleumartin

2 avenue Jourde  
86450 Pleumartin  
05 49 86 50 10

### 14) Mairie de Poitiers

Hôtel de Ville  
15 place du Maréchal Leclerc  
86000 Poitiers  
05 49 52 35 35

### 15) Annexe Mairie de Poitiers Quartier des Trois Cités

10 place des Trois Cités  
86000 Poitiers  
05 49 01 29 28

### 16) Annexe Mairie de Poitiers Quartier des Couronneries

18 place de Coïmbra  
86000 Poitiers  
05 49 47 78 85

### 17) Annexe Mairie de Poitiers Quartier de Bel-Air

54 rue Rique Avoine  
86000 Poitiers  
05 49 58 38 80

### 18) Mairie de Saint-Benoît

11 rue Paul Gauvin  
86280 Saint-Benoît  
05 49 37 44 00

### 19) Mairie de Vouillé

1 rue Galmandrie  
86190 Vouillé  
05 49 54 20 30



Dans votre entourage proche, amical, familial, vous connaissez sans doute un jeune de 16 ans. **S'est-il fait recenser ?**  
**A cet âge, les adolescents ont souvent d'autres préoccupations et pourtant : le recensement est obligatoire.**

### QUI ?

Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

### POURQUOI ?

Pour pouvoir être convoqué à la **Journée Défense et Citoyenneté (JDC) \***,  
 Pour être inscrit d'office sur les listes électorales.

### COMMENT ?

Deux possibilités s'offrent à vous :

#### PAR INTERNET

- 1 – Créez votre compte sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)
- 2 – Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 3 – Munissez vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.
- 4 – Allez dans la rubrique « Papiers-Citoyenneté », cliquez sur « recensement, JDC et service national », ou dans la zone « rechercher » tapez « recensement ».
- 5 – Suivez les instructions.

#### A LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE

Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

\* Obligatoire pour obtenir le permis de conduire et pour passer tout examen soumis à l'autorité de l'état.

**L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !**

- J'ai entre 16 et 25 ans
- Je m'inscris en quelques clics
- Je m'informe de A à Z

**MON ESPACE PERSONNALISÉ DIRECTEMENT SUR MON SMARTPHONE GRÂCE AU QR CODE.**

- 1/ JE TÉLÉCHARGE UNE APPLICATION LECTEUR DE QR CODE SUR MON SMARTPHONE.
- 2/ JE SCANNE CE QR CODE AVEC MA NOUVELLE APPLICATION.
- 3/ JE SURFE SUR LE SITE GRÂCE À MON SMARTPHONE ET JE PROFITE IMMÉDIATEMENT DES SERVICES DU NOUVEAU SITE.

Prévoir un délai de 5 mois entre le recensement et la création du compte.

**maJDC.fr**  
 Journée Défense et Citoyenneté

**L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !**

**Comment utiliser maJDC.fr ?**  
 Mon mini-guide

**MON ESPACE PERSONNALISÉ DIRECTEMENT SUR MON SMARTPHONE GRÂCE AU QR CODE.**

- 1/ JE TÉLÉCHARGE UNE APPLICATION LECTEUR DE QR CODE SUR MON SMARTPHONE.
- 2/ JE SCANNE CE QR CODE AVEC MA NOUVELLE APPLICATION.
- 3/ JE SURFE SUR LE SITE GRÂCE À MON SMARTPHONE ET JE PROFITE IMMÉDIATEMENT DES SERVICES DU NOUVEAU SITE.

Le recensement est obligatoire. Il concerne garçons et filles dès l'âge de 16 ans, et jusqu'à trois mois au-delà de la date d'anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale, livret de famille et un justificatif du domicile (facture).

L'attestation de recensement délivrée par la mairie, est obligatoire pour effectuer la journée défense et citoyenneté (J.D.C.)

Après la journée défense et citoyenneté (J.D.C.), en principe l'année suivant le recensement, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la J.D.C., également obligatoire à toute inscription.

L'attestation de recensement délivrée est obligatoire pour toute inscription aux examens ou concours soumis à l'autorité de l'état.

**Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans**



## Téléassistance et Portage de repas

À vos côtés dans toute la Vienne, depuis plus de 25 ans.

### TÉLÉASSISTANCE

- À domicile ou mobile, plus de sécurité où que vous soyez.
- 3 solutions, personnalisables avec différentes options.

### PORTAGE DE REPAS

- Un large choix de repas, en menu ou à la carte.
- Existe en régimes et textures adaptés (sauf menu gourmand « Les Petits Plats d'Amandine »)

**50%** crédit d'impôts sur la téléassistance et la livraison des repas.

**05 49 44 59 99**

35 rue du Touffenet, 86000 POITIERS - [presenceverteservices.com](http://presenceverteservices.com)

# L'ASSOCIATION L'ENVOL



Chers Marigniens et Marigniennes nous recrutons.

Si vous ne connaissez pas notre association L'ENVOL, je vous invite à nous contacter :

Tel 05 49 88 91 29.

En effet, nous sommes une association qui a pour objet de permettre à des personnes sans emplois, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle en les mettant à titre onéreux à disposition de personnes physiques ou de personnes morales.

L'Envol assure l'accueil des personnes ainsi que le suivi et l'accompagnement de ses salariés en vue de faciliter leur insertion sociale et de rechercher les conditions d'une insertion professionnelle durable.

Ces missions sont de toutes natures Service à la personne (ménage, cuisine, faire les courses...) Jardinage Déménagement, Assistance informatique, garde d'enfants de +3ans à domicile, Soutien scolaire .Pour remplacer un salarié absent suite à un arrêt maladie..). **Les clients** se sont : les particuliers, votre commune qui fait déjà appel à nos services, le chef d'entreprise, le cabinet médical, le commerçant, l'artisan, toute personne qui a besoin d'aide pour une durée minimum de 1 heure.

L'envol reste l'employeur durant ces missions.



Chacun mérite sa place, soyons solidaire pour le bonheur de tous.

A bientôt

## Association ADMR de Vivonne

en action pour tous  
depuis plus de 65 ans

Les professionnels de l'ADMR ont été et resteront toujours présents pour vous accompagner au quotidien !



- 13 bénévoles
- 234 clients
- 29 salariés
- 28 847<sup>h</sup> d'interventions

ACCOMPAGNEMENT  
HANDICAP

SERVICES  
ET SOINS  
DES  
SÉNIORS

ENFANCE  
ET  
PARENTALITÉ

ENTRETIEN  
DE LA  
MAISON

## Devenez bénévole à l'ADMR

Vous avez le goût de l'entraide, le sens de l'accueil ou encore des qualités d'organisation et d'animation ? Parmi les multiples missions proposées par notre association, il y en a forcément une qui vous ressemble !

Prenez contact avec l'association de Saint-Gervais

## Association ADMR de Vivonne

99 Grand Rue - 86370 VIVONNE

05 49 18 06 88

info.assovivonne.fede86@admr.org

## Devenez salariés à l'ADMR

Vous avez le sens de l'entraide et de la chaleur humaine, vous souhaitez trouver un véritable emploi dans un domaine qui allie valeurs humaines et professionnalisme ?

Je souhaite être salarié, que dois-je faire ?

Envoyez votre CV et lettre de motivation à l'adresse [recrutement86@fede86.admr.org](mailto:recrutement86@fede86.admr.org)



pour tous, toute la vie, partout

## COVID-19 RAPPEL DES GESTES BARRIÈRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Eviter de se toucher le visage



En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée



Mme AUDONNET Cathy  
4, rue de Versaille  
Le Rézeau  
86370 Marigny Chémereau  
Tél: 06.12.81.17.26

Mme BOUGOIN Isabelle  
2 bis rue des passerelles  
Giez  
86370 Marigny Chémereau  
Tél: 06.50.11.25.43

Mme GORSE Fabienne  
1, rue des Oliviers  
La Moinerie  
86370 Marigny-Chémereau  
Tél: 06.14.35.52.52

Mme LEOBET Stéphanie  
2, rue de la main verte  
La Trincardière  
86370 Marigny-Chémereau  
Tél: 06.10.76.31.45

Mme PRADOUX Karen  
4, Impasse des Rossignols  
La Roche  
86370 Marigny-Chémereau  
Tél: 06.04.00.11.39

## ADRIGALL—MULTI-ACCUEIL



### Les rendez-vous de la PMI – permanence de la Puériculture

La puéricultrice est présente au sein des locaux de la crèche, elle conseille gratuitement sur les besoins de l'enfant de 0 à 6 ans (alimentation, sommeil, pleurs ...). Possibilité de peser et mesurer bébé.

Permanence les jeudis de 14h à 17h :

14 janvier 2021

11 février 2021

11 mars 2021

8 avril 2021

6 mai 2021

10 juin 2021

Pour prendre Rendez-Vous, contactez Laurence HERISSE, puéricultrice PMI de Fontaine-le-Comte:  
06 60 61 11 49

Lieu de la permanence:

#### Multi-accueil Adrigall

33, route des Roches-Prémarie  
86340 NOUAILLE-MAUPERTUIS



L'association parentale propose aux familles 3 grandes actions : le lieu multi accueil, le Relais Assistantes Maternelles (RAM) et le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP).

## ■ Le Relais Assistantes Maternelles

**Le RAM est le lieu dédié pour tous les parents en recherche d'un mode de garde. Il assure le premier accueil** quelque soit le mode de garde choisi.

Le RAM est aussi un lieu de rencontre, d'échanges et d'informations pour les parents et pour les professionnels. Il est agréé par la CAF (Caisse d'allocations familiales). La responsable du relais est à votre disposition pour :

- vous informer sur les différents modes de garde ;
- vous donner des informations sur les coordonnées et les disponibilités des assistantes maternelles ;
- vous guider dans vos démarches administratives liées à l'emploi d'une assistante maternelle ;
- vous donner des informations sur les aides, les droits et la réglementation ;
- répondre aux questions que vous vous posez concernant la garde de votre enfant.

La responsable du relais propose aux assistantes maternelles un espace d'échanges, des animations et des temps collectifs où elles viennent participer avec les enfants à différentes activités d'éveil. Des soirées-débats sont aussi proposées aux parents et aux professionnels.

- Vous pouvez contacter le responsable RAM au 06 35 32 85 22 ou par mail [ramframboisine@gmail.com](mailto:ramframboisine@gmail.com)

## ■ Multi Accueil à gestion parentale

Pour qui ? Pour les enfants âgés de 10 semaines à 4 ans.

Qu'est-ce ? Un mode de garde régulier ou occasionnel proposant de nombreuses activités d'éveil et un cadre serein à l'enfant qui découvre en même temps la vie en collectivité.

Comment s'inscrire ? Se renseigner dans l'une des deux structures auprès des responsables techniques.

A quel tarif ? Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial (CAF) et sont majorés de 20 % pour les personnes n'habitant pas le territoire de la Communauté de Communes des Vallées du Clain (CCVC). Une Adhésion de 20€ par an est demandée aux habitants de la CCVC et 24€ pour les autres.

■ Framboisine ITEUIL  
1, place de la mairie  
86240 ITEUIL  
Tél. : 05 49 38 09 92  
[framboisine86@wanadoo.fr](mailto:framboisine86@wanadoo.fr)

■ Framboisine VIVONNE  
Rue Pierre et Marie Curie  
86370 VIVONNE  
Tél. : 05 49 53 60 38  
[framboisine.vivonne@wanadoo.fr](mailto:framboisine.vivonne@wanadoo.fr)

## ■ Le Lieu d'accueil Enfants Parents

Ce lieu s'adresse aux enfants de 10 semaines à 4 ans accompagnés d'un ou de deux de leurs parents.

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents offre un espace de rencontre, de parole et d'échanges autour de la relation enfants-parents, en dehors de toute visée thérapeutique.

Animé par un professionnel de la petite enfance, vous y vivrez au travers de jeux et d'activités des moments différents d'échanges avec vos enfants. Les accueils ont lieu les mardis et jeudis de 9 h 30 à 12 h pour les adhérents à l'association parentale Framboisine.

Comment s'inscrire ? Se renseigner auprès de la mairie pour les plannings des ateliers

Contact : 06-03-43-39-25 / [laepframboisine@gmail.com](mailto:laepframboisine@gmail.com)

**POUR DES COMPLEMENTS D'INFORMATION:** un site dédié [www.assoframboisine86.fr](http://www.assoframboisine86.fr)



## Les Elections municipales en Mars 2020



## La balade contée en Août



## 6 septembre 2020 : Commémoration du sergent Félix Laplace





## Commémoration du 11 novembre



Alain THOREAU décoré pour honorer les nombreuses années passées en tant que Porte-Drapeau

## 7 décembre 2020: Venue du Sénateur Bruno BELIN



De G à D : Christian CHAMPLAIN, Rita NORESKAL, Bruno BELIN



En visite au village de la Moinerie

## 17 décembre 2020: Distribution des repas auprès de nos aînés



Noël des enfants : Les conditions sanitaires n'ayant pas permis de réunir les enfants cette année, un chèque cadeau leur a été remis. (enfants de maternelles et primaires)

## marigny-chémereau

## Les travaux du bourg sont terminés

Vendredi soir, le maire de Marigny-Chémereau, Claude Lambert (D), accompagné des membres de son conseil municipal, recevait Sacha Houlié, député, Gilbert Beaujean, conseiller départemental, président de la communauté de communes des Vallées du Clain, et Rose-Marie Bertaud, conseillère départementale, ainsi que les représentants d'associations, maires du secteur et habitants de la commune à la salle des fêtes du Parc pour la traditionnelle cérémonie de vœux.

**Huit permis de construire**

En prenant la parole, il remerciait les bénévoles et dirigeants des associations locales pour leurs actions et les différentes animations qu'ils organisent tout au long de l'année dans la commune. Il évoquait ensuite les réalisations importantes effectuées au cours de l'année passée: la fin de l'aménagement de la traversée du bourg afin de le sécuriser et de l'embellir par un aménagement har-



Le député Sacha Houlié décore Alain Thoreau, adjoint au maire.

monieux et sur le long terme faire des économies de fonctionnement en renouvelant l'éclairage public par un système peu énergivore et plus efficace. Il soulignait que ces travaux ont coûté 230.000€ HT dont 80 % sont financés par le fond de solidarité territorial lié à la LGV à la condition d'être utilisé avant juillet 2020.

Il y a eu également la remise en

état des chemins ruraux indispensables aux agriculteurs et autres propriétaires. Des travaux de voirie ont été réalisés route de la Chemelière ainsi qu'à la Roche et à Fouilloux. Au cours de l'année, il y a eu 8 permis de construire, 7 déclarations préalables et 21 demandes de certificats d'urbanisme. Concernant la démographie 2019, on recense 1 mariage, 3 pacs et 6 naissances.

Après les différentes interven-

tions, le maire a mis à l'honneur un de ses adjoints, il s'agit d'Alain Thoreau, conseiller municipal depuis le 24 mars 1989 et adjoint depuis mars 2001, en rappelant son investissement auprès des habitants de la commune, sa disponibilité mais également son implication dans différentes associations. Il est aussi porte-drapeau de la commune.

**Médaille d'honneur pour Alain Thoreau**

Pour toutes ces actions, il lui a remis la médaille d'honneur, régionale, départementale et communale échelon Vermeil en compagnie de Sacha Houlié, député.

Pour conclure, Claude Lambert invitait tous les participants à cette réunion à découvrir l'exposition d'une vingtaine de tableaux réalisés par les peintres amateurs de la commune et partager le verre de l'amitié.

(1) Claude Lambert sera candidat à sa succession aux élections municipales de mars 2020.

## marigny-chémereau NR 23/01/20

## L'Espoir Marignien annonce ses prochaines dates pour 2020

Dimanche matin, toute l'équipe du comité des fêtes L'Espoir Marignien s'est retrouvée salle de la mairie pour son assemblée générale autour de son président, Didier Bellin. Au cours de cette réunion, le président a fait le point sur les animations 2019 en commentant les résultats qui confortent les choix qui avaient été faits lors de la précédente assemblée. Il a également fait remarquer l'implication sans faille et l'esprit d'équipe de tous les bénévoles de l'association pour l'organi-

sation des différentes manifestations au cours de l'année. Après le vote du tiers sortant, le bureau a été reconduit dans son intégralité autour du président Bruno Bellin.

Quelques dates importantes pour l'année 2020: le 25 janvier, soirée « poule au pot »; le 4 juillet, « Fête de l'été », et, le 4 octobre, « Y Chauffons le Four ».

» Toutes les personnes désirant rejoindre l'Espoir Marignien peuvent prendre contact avec le président Didier Bellin au 06.18.13.50.09.

marigny-chémereau NR 25/01/2020

## Près de 100 adhérents au club de l'Amitié

Mardi 21 janvier, c'est à la salle de la mairie que le club de l'Amitié a tenu son assemblée générale, en présence de plus d'une cinquantaine de ses adhérents. Édith Viault, la présidente, a brièvement rappelé les activités qui ont eu lieu au cours de l'année passée en soulignant la bonne participation des adhérents aux diverses activités ou manifestations qui sont organisées, avant de définir les grandes lignes pour 2020. Sont prévus : trois concours de belote, les mercredis 19 février, 13 mai et 9 septembre; le repas annuel du club le jeudi 9 avril; le bu-



Plus d'une cinquantaine d'adhérents ont assisté à la réunion.

fet campagnard le mardi 4 août; la choucroute le jeudi 8 novembre; le repas de fin d'année le mardi 15 décembre.

Cinq nouveaux adhérents ont rejoint le club, ce qui porte l'effectif de celui-ci à 97. Marie-Claude Brunet a été élue au

conseil d'administration et le bureau a été reconduit dans son intégralité autour de la présidente, Édith Viault.

marigny-chémereau NR 7/02/20

## La liste de Claude Lambert, maire sortant, se dévoile



La liste, Frédéric Bertin et Alain Thoreau étant absents.

Claude Lambert, maire sortant, se représente avec une équipe partiellement renouvelée. Sept nouvelles personnes ont manifesté leur volonté de participer à la vie municipale dans le cadre d'un projet « visant d'abord la pérennité et le développement de la commune, le bien vivre ensemble, l'amélioration du cadre de vie, la mise en valeur du patrimoine architectural et culturel, le soutien à l'enfance, la jeunesse et l'accompagnement des personnes âgées, le tout dans la maîtrise des dépenses et la limitation des impôts au minimum nécessaire ».

L'équipe est composée de huit femmes et sept hommes. Les candidats par ordre alphabétique : Christelle Belis; Frédéric Bertin, conseiller sortant; Frédéric Boissinot; Françoise Borderie; Marie-Claude Brunet; Tony Capillon, conseiller sortant; Jean-Paul Dorlac; Haude Johanny; Nadia Girardin; Claude Lambert, maire sortant; Véronique Lurton, conseiller sortant; Sylvie Nadeau, conseiller sortant; Rita Noreskal, 1<sup>re</sup> adjointe sortante; Laurent Proust, conseiller sortant et Alain Thoreau, 2<sup>e</sup> adjoint sortant.

territoire NR 17/02/20

## Seuil du Poitou : l'avis divergent de Claude Lambert

Le maire de Marigny-Chémereau, Claude Lambert, revient sur l'adoption du schéma de cohérence territoriale du Seuil du Poitou par les représentants des communautés de Grand Poitiers, de Grand Châtelleraut, des Vallées du Clain et du Haut-Poitou. Élu des Vallées du Clain, il rappelle qu'il a voté contre. « Le positionnement du Scot, à partir d'objectifs très louables de réduction de consommation de terres agricoles et d'espaces naturels, se " débrouille " pour faire payer à la ruralité qui l'entoure, explique-t-il. La baisse drastique des possibilités de développement des communes rurales vise leur disparition à plus ou moins long terme. De toute évidence, une commune rurale, à 13 minutes de la rocade de Poitiers, comme Marigny-Chémereau qui croît sans consommation excessive de terrains de 2,5 % habitants par an depuis 20 ans, est ramenée par le Scot à une progression de 0,9 % par an pendant 15 ans, ce qui vise sa ruine sans le dire. »

06/08/2020

## marigny-chémereau

### Le maire Claude Lambert est décédé

Maire de Marigny-Chémereau et vice-président de la communauté des communes des Vallées du Clain en charge de la voirie, au sud de Poitiers, Claude Lambert est brutalement décédé mardi 4 août, dans l'après-midi, à Poitiers. Âgé de 69 ans, il souffrait de problèmes cardiaques.

Cadre infirmier à la retraite, il était engagé dans la vie publique de longue date et était déjà premier adjoint avant de devenir maire de Marigny-Chémereau en 2014. Marié à Roselyne, il avait un enfant et deux petits-enfants.

« Nous sommes tous sous le choc », témoigne sa première adjointe, Rita Noreskal. « Claude était très investi dans la vie de la commune et il avait



Claude Lambert venait d'être réélu maire de Marigny-Chémereau.

beaucoup œuvré pour son développement. » La date de ses obsèques n'est pas encore connue.

08/09/2020

## marigny-chémereau

### Hommage aux héros de Marigny-Chémereau

Les années passent, mais le souvenir tragique de la journée du 31 août 1944 reste gravé dans les mémoires des habitants de Marigny-Chémereau. Il y a 76 ans, un homme comme des milliers d'autres donnait sa vie pour sauver ses compatriotes et libérer la France. C'était le sergent Félix Laplace qui venait de tomber sous les balles de l'ennemi.

Dimanche, après avoir déposé une gerbe au pied de la stèle et observé une minute de silence en présence de porte-drapeaux, de représentants des anciens combattants, des habitants et des élus dont Rose-



Rita Noreskal a rappelé les faits tragiques de cette journée.

Marie Bertaud, conseillère départementale, Rita Noreskal, première adjointe de la commune de Marigny-Chémereau, a rappelé ce que fut cette triste journée pour les habitants du village de la Moinerie, proche du lieu de chute de l'avion dans lequel le mitrailleur Félix Laplace gravement touché, succombait à ses blessures.

Le deuxième homme de l'avion, le pilote Louis Combrisson était, quant à lui, secouru et caché par les habitants du village malgré les menaces, représailles et les coups répétés de la part des soldats allemands.

13/10/2020

## marigny-chémereau

**Orlando Pasquier élu conseiller municipal**

À la suite du décès de Claude Lambert, maire de Marigny-Chémereau, une élection partielle a eu lieu dimanche 11 octobre pour l'élection d'un conseiller municipal. Orlando Pasquier, seul candidat, a été élu au sein du conseil municipal. L'élection du maire et de ses adjoints aura lieu lors du conseil municipal du vendredi 16 octobre à 20 h salle de la mairie.

19/10/2020

**Rita Noreskal élue maire**

De g. à dr. : Orlando Pasquier, Alain Thoreau, Rita Noreskal, maire et Laurent Proust.

Vendredi soir, le conseil municipal de Marigny-Chémereau s'est réuni, salle de la mairie, pour procéder à l'élection d'un nouveau maire suite au décès de Claude Lambert. Seule candidate au poste,

Rita Noreskal, qui était première adjointe, a été élue maire de la commune. Le conseil a élu également trois adjoints : 1<sup>er</sup> adjoint Laurent Proust, 2<sup>e</sup> Alain Thoreau et 3<sup>e</sup> adjoint, Orlando Pasquier.

09/12/2020

## marigny-chémereau

**Le sénateur en visite**

Lundi matin, le sénateur Bruno Belin était à Marigny-Chémereau, la première commune visitée par le sénateur dans le cadre de ses visites terrains post-élection. Il a été accueilli par Rita Noreskal, maire, et les membres du conseil municipal en présence de Christian Chaplain, maire de Marnay, vice-président de la communauté de communes Vonne et Clain représentant Gilbert Beaujaneau président. Plusieurs points ont été abordés, notamment par la gérante du restaurant la maréchalerie d'Alex qui a fait part de ses difficultés, générées par le contexte sanitaire (fermeture du restaurant qui avait ouvert quelques mois avant la crise). Bruno Belin lui a fait savoir qu'il soutenait pleinement ces commerces. Selon lui, tous les



Rita Noreskal en compagnie du sénateur Bruno Belin et Christian Chaplain, vice-président de la CCVC.

commerces sont réputés être des commerces essentiels, car ceux-ci font vivre l'économie et ont pleinement leurs places dans l'activité économique des communes rurales où ils sont

implantés. Il a souligné les mesures exceptionnelles d'exonérations sociales ciblées TPE et PME des secteurs les plus affectés par les restrictions (hôtellerie, tourisme, restaura-

tion) dans le circuit parlementaire. Il a été évoquée également la question de la fibre. Le schéma de son déploiement sur le département indique que l'ensemble de la commune de Marigny-Chémereau sera desservi à la date du 31 décembre 2023. Rita Noreskal soulevait la question du Scot du Haut-Poitou qui limite fondamentalement les possibilités d'extension d'urbanisation de la commune. Pour le sénateur, il faut essayer de recourir en premier levier au dispositif lié à l'habitat ancien vacant. Cette rencontre a permis de nombreux échanges entre participants, avant de se terminer par une courte visite dans le village de la Moinerie où des travaux de voirie ont été récemment effectués.



dans une église



www.educol.net

Saurez-vous retrouver le mot répondant à la définition ?

- table consacrée
- Partie de l'église comprise entre quatre supports, murs ou piliers de la nef.
- vase ou un bassin, contenant l'eau bénite
- meuble qui abrite le ciboire contenant les hosties consacrées au cours de la messe
- partie du plan d'une église où se trouve le maître-autel
- l'espace compris entre deux rangées de piliers qui soutiennent la voûte
- Tour qui héberge les cloches
- partie saillante d'une gouttière destinée à faire écouler les eaux de pluie à une certaine distance des murs
- Ornement architectural triangulaire ou en forme de segment de cercle au-dessus d'un portail
- Galerie permettant de circuler autour du chœur d'une *église*
- pupitre élevé
- bougie
- entrée couverte
- édifice religieux
- nef transversale
- nef latérale

Quelle est la fin de la blague ?

**Au Vatican quand on élit un Pape, on voit soit une fumée noire ou blanche. Mais comment font-ils ?**

Pour la fumée noire on brûle des pneus normaux

Et pour la fumée blanche? ...







